

Transfert d'un compte Bolero vers un compte KBC (Brussels) ou CBC ou un autre compte Bolero

Informations préliminaires importantes

- Lorsque le compte Bolero et le compte-titres bénéficiaire ne sont pas exactement au(x) même(s) nom(s), on parle de transfert avec changement de bénéficiaire(s). Si c'est le cas, nous vous demandons d'indiquer dans le formulaire qu'il s'agit d'un transfert avec changement de bénéficiaire(s).
- Ce formulaire ne peut **pas** être utilisé pour un transfert provenant de KBC, KBC Brussels ou CBC **vers Bolero**. Pour transférer des titres provenant de KBC, KBC Brussels ou CBC, contactez votre agence bancaire ou KBC/KBC Brussels/CBC Live.
- Comme plusieurs parties sont concernées par un transfert de titres, le traitement peut prendre du temps. Bolero ne peut pas déterminer à l'avance la date à laquelle le transfert sera finalisé.
- Veuillez noter que tous les titres ne peuvent pas être transférés, par exemple :
 - les titres faisant l'objet d'un ordre de vente actif ;
 - les droits ou les coupons.
- En cas de transfert d'obligations belges, le précompte mobilier peut être prélevé sur le compte donneur d'ordre.
- La devise dans laquelle les dividendes sont versés doit être définie séparément pour chaque compte Bolero.
- Pour transférer des titres de plusieurs comptes-titres, vous devrez remplir plusieurs formulaires de transfert.
- En cas de transfert entre 2 comptes Bolero :
 - S'il s'agit d'un transfert d'options, un contrat d'options doit être signé au préalable pour le compte Bolero bénéficiaire.
 - Vous pouvez demander une attestation « réduction double imposition » pour le compte bénéficiaire. Cette attestation est liée au compte et ne peut donc pas être transférée.

Cette page est purement informative. Vous ne devez donc pas l'envoyer par e-mail à administratie@bolero.be lorsque vous nous envoyez le formulaire complété.

Transfert d'un compte Bolero vers un compte KBC (Brussels) ou CBC ou un autre compte Bolero

→ Données du compte Bolero donneur d'ordre :

Votre numéro de compte à 7 chiffres chez Bolero :

Ce compte-titres est au nom de :

→ Données du compte-titres bénéficiaire :

Choisissez l'établissement financier du compte-titres : Bolero KBC KBC Brussels CBC

Numéro du compte-titres chez KBC (Brussels)/CBC :

ou

Numéro de compte à 7 chiffres chez Bolero :

Ce compte-titres est au nom de :

S'agit-il d'un transfert de titres avec changement de bénéficiaire(s) ? Oui Non

! Pour transférer des titres d'une personne morale (entreprise, organisation...) vers le compte d'une personne physique ou d'une autre personne morale, vous devez indiquer les motifs :

Versement d'un dividende (avec un possible taux d'imposition réduit (VVPR Bis...) ou une liquidation)

Versement ou remboursement d'un compte courant

Versement de salaire (tantièmes, autres rémunérations...)

Réduction de capital

Versement dans le cadre de la liquidation de la personne morale

Prêt au gérant

Retrait (partiel) d'un associé

Exécution des statuts ou règlements

Versement au sein de l'entité

→ Signature(s) manuscrite(s)

Lieu :

Date :

Nom et prénom du titulaire du compte :

Signature du titulaire du compte :

Le cas échéant (compte commun, compte d'une indivision, d'une société (simple), d'un club d'investissement...)

Nom et prénom du cotitulaire du compte ou du ou des représentant(s) :

Signature du cotitulaire du compte ou du ou des représentant(s) :

→ Données des titres à transférer :

1. Je souhaite transférer la totalité du compte-titres donneur d'ordre, tant les liquidités que les titres (dans ce cas, vous ne devez pas remplir le tableau ci-dessous).

ou

2. Je souhaite uniquement transférer certains titres de mon compte donneur d'ordre. Veuillez énumérer les titres en question ci-dessous. Si l'espace disponible dans le tableau est insuffisant, vous pouvez ajouter un aperçu du portefeuille ou une capture d'écran reprenant les informations nécessaires.



Je souhaite uniquement transférer des titres et NON des liquidités (veuillez compléter le tableau ci-dessous).

ou



Je souhaite transférer mes titres et les liquidités disponibles sur le numéro de compte suivant¹ :

Ce compte de liquidités est au nom de :



Les devises peuvent être converties en euros

Il n'est pas nécessaire de convertir les devises en euros, parce que le compte bénéficiaire est un compte multidevise.

¹ En cas de transfert de Bolero vers Bolero, il suffit d'indiquer le numéro à 7 chiffres du compte Bolero bénéficiaire.

En cas de transfert de Bolero vers KBC (Brussels) ou CBC, le transfert doit être effectué sur un compte de contrepartie Bolero, qui DOIT être au nom (d'un) des titulaires du compte Bolero.

Nom du titre le plus complet possible (eventuellement avec le code ISIN ou le ticker)	Nombre	Valeur actuelle en euros (€)

→ Signature(s) manuscrite(s)

Lieu :

Date :

Nom et prénom du titulaire du compte :

Signature du titulaire du compte :

Le cas échéant (compte commun, compte d'une indivision, d'une société (simple), d'un club d'investissement ...)

Nom et prénom du cotitulaire du compte/du
ou des représentant(s) :

Signature du cotitulaire du compte/du ou des
représentant(s) :

→ Copie de la ou des carte(s) d'identité

Une copie recto-verso de la carte d'identité de chaque signataire du document de transfert est requise. Sans ces copies, le transfert n'aura pas lieu. Vous pouvez également nous envoyer les copies en pièces jointes séparées par e-mail.

Copie du recto de la carte d'identité
du titulaire du compte

Copie du verso de la carte d'identité
du titulaire du compte

Si plusieurs copies de cartes d'identité sont requises :

(en cas de compte commun, de compte d'une indivision, d'une société (simple), d'un club d'investissement...)

Copie du recto de la carte d'identité du
cotitulaire du compte ou du ou des représentant(s)

Copie du verso de la carte d'identité du
cotitulaire du compte ou du ou des représentant(s)

Vous avez pris connaissance des informations relatives à la taxe sur les comptes-titres accessibles au public sur les sites suivants : [Moniteur belge/MyMinfin](#), [www.kbc.be](#) et [www.bolero.be](#). Vous déclarez être suffisamment au courant des obligations légales.

En tant que client, vous êtes seul responsable de toutes les conséquences résultant d'une omission dans la fourniture d'informations ou d'explications ou de la communication d'informations erronées ou de déclarations incorrectes ou incomplètes, ce qui à cet égard décharge expressément la banque de toute responsabilité et lui permet également de débiter la taxe sur les comptes-titres qui serait applicable en cas de recouvrement éventuel par l'administration fiscale auprès de la banque en tant que redevable de la taxe, conformément à l'article I.32 des Conditions bancaires générales, ou d'engager une action récursoire contre vous.



Envoyez ce formulaire scanné par e-mail à administratie@bolero.be.

Des questions concernant le transfert ? Contactez-nous par e-mail sur administratie@bolero.be.